EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 8 AOÛT 2024

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- * Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation Articles R122-5 à R122-21 relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation Articles R143-1 à R143-47 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation Articles R162-8 à R165-3 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- * Vu le code de la construction et de l'habitation Articles D165-4 et D165-5 et R165-6 à R165-21 relatifs aux agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public ;
- * Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- * Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-066-0003 du 06 mars 2012 portant création et renouvelant la composition de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- * Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, comportant une demande de dérogation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées, déposée en date du 27 juin 2024 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.24.P0059:
- * Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 26 juillet 2024 (procès-verbal n° 2024-001556/PREV/MD) ;
- * Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 23 juillet 2024 ;
- * Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2024 portant dérogation aux règles d'accessibilité ;

Arrêtons

- <u>Article 1</u>: Les travaux sollicités par Monsieur DIDIER Roger, Maire de Gap, concernant l'aménagement temporaire de l'établissement « Usine Badin » en cinéma de type L et de 4ème catégorie, sis 7 rue du Forest d'Entrais 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.
- <u>Article 2</u>: Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par les sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité telles qu'elles figurent dans les procès-verbaux annexés au présent arrêté.
- <u>Article 3</u>: La réception finale des travaux ne sera prononcée qu'après visite et avis favorable des commissions de sécurité et d'accessibilité compétentes. A cet effet, le pétitionnaire devra saisir Monsieur le Maire de la ville de Gap par courrier au minimum un

mois avant la fin des dits travaux et avant ouverture au public afin de solliciter leur visite de réception. Le rapport de vérifications réglementaires avant travaux établi par un organisme agréé devra être fourni.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera notifié à Monsieur DIDIER Roger, Maire de Gap, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- · Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP

chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 8 AOÛT 2024

La Maire-Adjointe

Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 9 AUT 2024 Publié ou notifié le :

ublie ou notifie le : 9 ADUT 2021



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE GAP (05) |Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

A2024_08_641

Obiet:

Autorisation travaux Usine Badin

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-08-08 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

9.1 - Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique:

005-210500617-20240808-A2024_08_641-AR

URL d'archivage :

Non définie

Notification:

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	858 o	
Nom métier : 005-210500617-20240808-A2024_08_641-AR-1-1_0.xml			
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	82.3 Ko	
Nama asisian I. D. 15157 and			

Nom original: D_15157.pdf

Nom métier:

99_AR-005-210500617-20240808-A2024_08_641-AR-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 août 2024 à 08h42min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 août 2024 à 08h42min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 août 2024 à 08h42min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 août 2024 à 08h47min13s	Reçu par le MI le 2024-08-09

